

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET ET FEUILLE DES DONNÉES
INTÉGRÉES DES SAUVEGARDES (PID/ISDS)**

FINANCEMENT ADDITIONNEL

Rapport n ° : PIDISDSA16622

Date de préparation/mise à jour : 17 mars 2016

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Données générales sur le projet

Pays :	Djibouti	Numéro du projet :	P157282
		Numéro du projet initial :	P117355
Nom du projet :	DJ – Deuxième financement additionnel au titre du Projet de développement rural communautaire et de mobilisation des eaux (PRODERMO) (P157282)		
Nom du projet initial :	DJ – Projet de développement rural communautaire et de mobilisation des eaux (PRODERMO) (P117355)		
Région :	MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD		
Date prévue d'examen :	21 mars 2016	Date d'approbation :	31 mai 2016
Pôle d'expertise (principal) :	Agriculture	Instrument de financement :	Financement de projet d'investissement
Secteur(s) :	Protection contre les inondations (10 %), irrigation et drainage (30 %), vulgarisation agricole et recherche (30 %) et production animale (30 %)		
Thème(s) :	Services ruraux et infrastructure (50 %), changement climatique (20 %) et gestion des ressources en eau (30 %)		
Bénéficiaire(s) :	Ministère de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie		
Agence d'exécution :	Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources halieutiques (MAPERH)		
Financement (millions de dollars)			
Source de financement			Montant
BÉNÉFICIAIRE			0,50
Association internationale de développement (IDA)			7,00
Coût total du projet			7,50
Catégorie environnementale	B - évaluation partielle		
Décision	L'équipe est autorisée à évaluer et à négocier le projet		
Autre décision (le cas échéant)			
S'agit-il d'un projet réplique ?	Non		

B. Introduction et contexte

Djibouti est l'un des pays les plus pauvres en ressources en eau et la situation risque de s'aggraver sous l'effet des pressions de la croissance démographique et de l'intensification du changement climatique. Par conséquent, l'accès à l'eau potable reste un problème quotidien pour la majorité de la population, en particulier pour les personnes qui vivent dans les zones rurales. La pauvreté et l'insécurité alimentaire touchent à des degrés divers l'ensemble du pays et sont étroitement liées aux problèmes d'accès à l'eau. Le caractère extrême du profil géoclimatique du pays se traduit par des pluies annuelles faibles et irrégulières qui atteignent en moyenne à peine 150 mm, par l'absence de cours d'eau douce pérennes et par le faible taux de renouvellement des aquifères. Aujourd'hui, plus de 70 % de la population rurale et leurs troupeaux n'ont pas accès à des points d'eau situés à une distance raisonnable. Pendant la saison sèche, qui dure trois à quatre mois, les ménages pastoraux sont confrontés à un manque d'accès à l'eau, obstacle majeur à la mobilité des êtres humains et des animaux, et à la nécessité de gérer efficacement les ressources agropastorales limitées et disséminées sur le territoire.

Le changement climatique devrait contribuer à aggraver les problèmes liés aux ressources en eau déjà précaires en entraînant une hausse des températures de 1,7 à 2,1 C d'ici à 2050 ainsi qu'une diminution des précipitations de 4 % à 11 %¹ et provoquer un accroissement de la gravité des épisodes de sécheresse et de l'intensité des épisodes de pluie extrêmes, qui auraient pour effet d'accélérer la dégradation des terres, l'érosion et la fréquence des inondations. L'élévation du niveau de la mer devrait également aggraver ces impacts en provoquant l'intrusion d'eau salée dans les aquifères côtiers.

Pour les autorités djiboutiennes, l'accès à l'eau et à l'énergie représente l'un des plus importants défis à relever pour réduire la pauvreté et assurer un développement socioéconomique durable dans l'ensemble du pays. Pour réduire l'écart structurel entre la demande et l'offre des ressources en eau, les autorités intensifient leurs efforts pour obtenir l'appui de partenaires importants pour mettre en place des installations de mobilisation des ressources en eau non traditionnelles, notamment des usines de dessalement, des installations d'épuration des eaux usées et l'acheminement d'eau en provenance de l'Éthiopie.

C. Objectif(s) de développement du projet

Objectif(s) de développement du projet initial

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès à l'eau des communautés rurales et de renforcer leurs capacités de gestion des ressources hydriques et agropastorales dans les zones concernées en suivant une démarche participative du développement communautaire.

Principaux résultats

Les indicateurs clés de performance du Projet pour l'évaluation et le suivi sont :

¹ Communication initiale de Djibouti à la CCNUCC. Décembre 2009

- Augmentation du nombre de ménages ruraux ayant un accès à l'eau potable à une durée de trajet raisonnable (deux heures aller-retour) dans les zones du projet.
- Augmentation du nombre d'animaux ayant un accès plus sécurisé à l'eau à une distance raisonnable (rayon de 20 km).
- Augmentation de la biomasse des pâturages disponible dans les parcours ciblés des zones du projet.
- Augmentation du nombre des communautés des zones du projet organisées en structures communautaires (CPL, CGEP et associations de femmes/pêcheurs) qui préparent et mettent en œuvre les SAAHP.
- Pourcentage des bénéficiaires qui considèrent que les investissements du projet correspondent à leurs besoins.

D. Description du Projet

Les investissements du FA-2 viseront à étendre les activités du projet initial aux zones pastorales environnantes reliées par des liens naturels et sociaux: i) investissements communautaires (mobilisation des eaux et conservation des sols ; développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; et activités génératrices de revenus) ; ii) renforcement des capacités et assistance technique ; et iii) gestion et coordination du projet.

Nom de la composante

Sous-projets d'investissements prioritaires des communautés

Commentaires (facultatif)

Le FA-2 proposé d'un montant de 4,0 millions de dollars (équivalent) (57 %) permettra d'élargir la portée des activités, notamment les sous-projets d'investissements communautaires prioritaires et l'assistance technique. Ce crédit financera également les services de consultants nécessaires à la conception détaillée des opérations et à leur supervision ainsi que les fournitures et travaux de génie civil requis pour l'exécution et l'exploitation des sous-projets. Les investissements communautaires dépendront de la demande et couvriront les sous-projets suivants : i) mobilisation des ressources en eau et conservation des sols ; ii) agriculture, élevage et pêche ; et iii) activités génératrices de revenus.

Nom de la composante

Renforcement des capacités et assistance technique

Commentaires (facultatif)

Le FA-2 proposé d'un montant de 1,6 million de dollars (équivalent) (23 %) permettra d'élargir la portée des activités, c'est-à-dire les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique. Il financera, en particulier, les activités de renforcement des capacités de l'unité de gestion du projet (UGP), des organisations locales telles que les associations d'usagers de points d'eau et des groupements communautaires pour appuyer l'élaboration et

la mise en œuvre de schémas annuels d'aménagements hydrauliques et pastoraux participatifs, tout en améliorant la planification et gestion locale des situations d'urgence pour mieux faire face à l'impact des événements extrêmes et relever ainsi les défis que ces derniers engendrent. Cette composante sensibilisera et mobilisera les communautés bénéficiaires ainsi que d'autres parties prenantes afin de faciliter leur participation active aux processus de planification et d'exécution du projet et de les sensibiliser à la nutrition, à l'hygiène et à la qualité de l'eau. L'utilisation des TIC sera également envisagée.

Nom de la composante

Coordination et gestion du projet

Commentaires (facultatif)

Le FA-2 proposé d'un montant de 1,1 million de dollars (équivalent) (15,7 %) permettra de renforcer l'appui aux activités de coordination et de gestion du projet. Cette composante appuiera l'UGP pour obtenir des fournitures, des travaux, des services de consultants, des formations et financera les charges d'exploitation supplémentaires associées à la gestion du projet, à son exécution, à son suivi, à son évaluation et aux audits. Les charges d'exploitation à financer comprennent, entre autres, les dépenses supplémentaires associées au personnel recruté sur contrat, aux travaux de modernisation des bureaux, aux matériels et leur utilisation, aux véhicules de transport et leur exploitation et aux frais de déplacement dans le pays.

E. Emplacement du projet et caractéristiques physiques principales et pertinentes pour l'analyse des mesures de sauvegarde (s'ils sont connus)

La zone géographique du FA-2 proposé consiste à consolider les réalisations et à étendre la portée des activités aux parcours voisins et sites de pêche. Le PRODERMO intervient sur une aire locale de pâturage en commun traditionnellement reconnue, appelée parcours, que partagent des groupes particuliers de villages et de communautés qui possèdent des droits de pâturage traditionnels sur ce parcours commun. Au total, le projet intervient sur 12 parcours et est étendu à six aires de pâturage supplémentaires : trois dans la région d'Obock (Fididiss-Allaylou, Moulhoulé-Andoli et Saday-Waddi), une dans la région de Tadjoura (Garabtissan-Balho) et deux dans la région de Dikhil (Kori-Gagadé et Dawdaya-Der-Eela). Seront également inclus, les sites de pêche de Goubet et Arta-Plage. Le FA-2 permettra d'étendre les activités du PRODERMO à d'autres zones de pâturage en commun socialement liées et à de nouveaux sites de pêche et ne nécessiteront pas la préparation d'un nouveau Cadre d'évaluation de l'impact environnemental et social (CEIES), autre que celui déjà élaboré lors de la préparation du PRODERMO. Le Cadre de gestion environnemental et social (CGES) du projet initial a été mis à jour pour répondre aux questions liées à la production agricole, pour garantir une bonne gestion et réduire les impacts défavorables.

F. Spécialistes environnementales et sociales

Fatou Fall (GSU05)

Ishanlosen Odiaua (GEN05)

II. Mise en œuvre

Aucune modification n'est apportée aux dispositions institutionnelles ni aux modalités d'exécution, de passation des marchés ou de gestion financière. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources halieutiques (MAEPE-RH) continuera, par l'intermédiaire de l'UGP, à assumer le rôle d'agence d'exécution chargée de la mise en œuvre du FA-2. Comme indiqué précédemment, des effectifs et des véhicules supplémentaires seront affectés aux bureaux régionaux de l'UGP situés à Obock, Tadjourah et Dikhil pour leur permettre de fournir un d'appui à l'exécution des activités du FA-2 dans les nouvelles zones du projet. Les autres entités qui participent à la mise en œuvre du FA-2 sont, notamment, les communautés bénéficiaires organisées en comités de gestion de l'eau (CGEP) ; les comités de pilotage locaux (CPL) ; d'autres groupes communautaires ainsi que le Comité de pilotage national, constitué dans le cadre du projet initial.

III. POLITIQUES DE SAUVEGARDE QUI PEUVENT S'APPLIQUER

Politiques de sauvegarde	Déclenchée ?	Explication (facultative)
Évaluation environnementale PO/PB 4.01	Oui	Le CGES a été mis à jour pour inclure les aires couvertes par le PRODERMO-FA-2, pour régler les questions liées à la production agricole, pour garantir une bonne gestion et réduire les impacts défavorables.
Habitats naturels PO/PB 4.04	Non	
Foresterie PO/PB 4.36	Non	
Lutte antiparasitaire PO 4.09	Non	À l'instar des opérations du projet initial et du FA-1, le PRODERMO-FA-2 ne financera aucune activité qui requiert l'achat de pesticides.
Patrimoine physique et culturel PO/PB 4.11	Non	
Populations autochtones PO/PB 4.10	Non	
Réinstallation forcée PO/PB 4.12	Non	La politique n'est pas déclenchée. Le projet ne financera aucune activité qui nécessite l'acquisition involontaire de terres entraînant : a. le déplacement involontaire de la population et/ou la perte de (ou l'accès aux) biens, modes de subsistance ou ressources ; et b. l'imposition de restrictions à l'accès aux parcs et aires protégées désignées par la loi, qui ont un impact négatif sur les moyens de subsistance des personnes déplacées.

		Le choix et la mobilisation des parcelles destinées aux activités spécifiques du projet, qui requièrent l'utilisation des terres, seront documentés et réalisés selon une approche participative.
Sécurité des barrages PO/PB 4.37	Non	
Projets relatifs aux voies d'eau internationales PO/PB 7.50	Non	
Projets dans les zones en litige PO/PB 7.60	Non	

IV. Principales questions liées aux politiques de sauvegarde et mesures prévues

A. Résumé des principales questions liées aux politiques de sauvegarde

<p>1. Décrire les questions liées aux politiques de sauvegarde et les impacts du projet proposé. Indiquer et décrire tout impact important, majeur et/ou irréversible :</p>
<p>Bien que le projet ne devrait générer aucun impact négatif important ou irréversible, les principaux risques peuvent être maîtrisés grâce à la conception et à l'exécution de sous-projets. L'épuisement des eaux souterraines dû au recours accru aux forages peut être atténué en effectuant un suivi étroit de ces eaux et en adhérant rigoureusement aux régimes établis de reconstitution des nappes.</p>
<p>2. Décrire tout impact potentiel indirect et/ou à long terme lié aux futures activités dans la zone du projet :</p>
<p>Aucun impact social négatif à long terme n'est identifié.</p>
<p>3. Décrire toute alternative potentielle du projet (le cas échéant) susceptible d'éviter ou de minimiser les impacts négatifs.</p>
<p>4. Décrire les mesures prises par le bénéficiaire pour répondre aux questions liées aux politiques de sauvegarde. Evaluer la capacité du bénéficiaire à planifier et à mettre en œuvre les mesures identifiées.</p>
<p>Le bénéficiaire a satisfait aux exigences du CGES dans le cadre du projet initial et du FA-1. Le projet a désigné des points focaux pour la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) dans les régions où le projet est exécuté. Les communautés bénéficiaires ont également reçu une formation sur les exigences environnementales et sociales pour garantir la mise en œuvre de toutes les phases du projet. Un suivi environnemental et social régulier est réalisé et documentée. L'UGP prépare des rapports mensuels de mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et les soumet à la Banque pour examen.</p> <p>Le projet déclenche la PO/PB 4.01. Pour satisfaire aux exigences de la politique, le bénéficiaire a préparé un CGES qui décrit les procédures d'examen requises pour les sous-projets, ainsi que les modalités institutionnelles de mise en œuvre.</p> <p>Le projet ne déclenche pas la PO/PB 4.12. Pour le projet initial et le FA-1, le bénéficiaire a préparé des outils de documentation garantissant un choix et une mobilisation volontaires et participatifs des parcelles de terre.</p>
<p>5. Définir les principales parties prenantes et décrire les mécanismes de consultation et de divulgation relatifs aux politiques de sauvegarde, et en particulier les personnes potentiellement affectées. Le CGES a fait l'objet de consultations, notamment auprès des femmes, dans 18 localités, à raison d'une par pâturage.</p>

B. Exigences en matière de divulgation

Évaluation environnementale/Audit/Plan de gestion/Autre	
Date de réception par la Banque	16 –Mar-2016
Date de soumission à InfoShop	16 –Mar-2016
Pour les projets de catégorie A, date de soumission du résumé du rapport d'évaluation environnementale aux Administrateurs	
Date de publication dans le pays	16 –Mar-2016
<p>Si le projet déclenche les politiques de sauvegarde lutte antiparasitaire et/ou patrimoine physique et culturel, les impacts potentiels devront être maîtrisés et les mesures d'atténuation devront être publiées dans le cadre de l'évaluation environnementale, de l'audit ou du PGE.</p>	

Si l'un des documents indiqués ci-dessus n'est pas publié dans le pays, expliquer pourquoi :

C. Indicateurs administratifs de suivi de conformité

PO/PB/PG 4.01 – Évaluation environnementale						
Le projet requière-t-il la préparation d'un rapport d'évaluation environnementale distinct (y compris le PGE) ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, l'Unité environnementale régionale ou le chef de service au pôle mondial d'expertise ont-ils examiné et approuvé le rapport ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
Les coûts liés à la préparation du PGE et les responsabilités y afférents sont-ils pris en compte dans le crédit ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
Politique de la Banque mondiale en matière de divulgation de l'information						
Les documents relatifs aux politiques de sauvegarde ont-ils été transmis à l'Infoshop de la Banque mondiale ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
Les documents pertinents ont-ils été publiés dans le pays dans un lieu public sous une forme et dans des termes compréhensibles et accessibles aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
Toutes les politiques de sauvegarde						
Le calendrier, le budget et les responsabilités institutionnelles requises ont-ils été définis pour la mise en œuvre des mesures relatives aux politiques de sauvegarde ?	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
L'ensemble des coûts du projet comprend-il les coûts liés à l'application des mesures de politiques de sauvegarde ?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
Le système de suivi et d'évaluation du projet prévoit-il également un suivi des impacts et de l'application des mesures de politiques de sauvegarde ?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>
Des modalités satisfaisantes de mise en œuvre sont-elles adoptées par le bénéficiaire et reflétées dans les documents juridiques ?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	s.o.	<input type="checkbox"/>

V. Points de contact

Banque mondiale

Personne à contacter : Mohamed Medouar
Titre : Spécialiste principal de l'agriculture
Courriel : mmedouar@worldbank.org

Bénéficiaire :

Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie
Personne à contacter : M. Ilyas Moussa Dawaleh
Titre : Ministère de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie
Télécopie : 9 011 253 35 65 01

Agence d'exécution : Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources halieutiques (MAPERH)

Personne à contacter : Baragoita Said
Titre : Coordinateur national
Courriel : maepe.baragoita@gmail.com

VI. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

The InfoShop
The World Bank
1818 H Street, NW
Washington, D.C. 20433
Téléphone : (202) 458-4500
Télécopie : (202) 522-1500
Web : <http://www.worldbank.org/infoshop>

VII. Approbation

Chef(s) du projet :	Nom : Mohamed Medouar	
<i>Approuvé par :</i>		
Conseiller en matière de politiques de sauvegarde :	Nom : Nina Chee	Date :
Chef de service au pôle mondial d'expertise :	Nom : Steven N. Schonberger	Date :
Directeur des opérations :	Nom : Asad Alam	Date :